

gouvernement de ses sujets, et l'administration de tous les royaumes qui dépendent de son empire et qui tous, jouissent de la plus profonde tranquillité.

Maintenant Tsi-jou (Chaigneau), de votre précieux royaume, est venu dans celui-ci il y a trente ans, et comme il y a rendu d'importants services, il a obtenu une place dans l'administration. Dans l'année Ki-mao (1819) il a demandé à retourner dans votre pays, pour visiter son lieu natal et sa famille. Cette année, à la quatrième lune, il est revenu dans ce royaume, et il a apporté une lettre accompagnée de divers objets. Il a représenté que le Roi de votre pays l'avait chargé de faire une communication à l'Empereur.

Or les frontières de notre royaume sont situées aux extrémités du midi, et celles du vôtre sont aux extrémités de l'occident. Les limites des deux États sont séparées par plusieurs mers, et par une distance de plusieurs milliers de lieues. Les gens de notre pays peuvent rarement arriver jusqu'au vôtre. C'est ce qui fait que quand il vient des lettres, les interprètes de notre pays ne sont pas très habiles, et nous n'avons pu savoir qu'en un ou deux mots ce qui y était dit du désir que vous aviez d'établir pour les gens de votre pays, des règles et un arrangement relatifs au commerce. La liste des objets envoyés en présent n'était pas non plus relatée dans la lettre.

En réfléchissant à cette affaire, tout ce qui tient au commerce et à la vente (des productions) est soumis chez nous à des règles déterminées. Tous les marchands qui viennent des divers royaumes ont soin de s'y conformer. Si les gens de votre pays désirent